



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 16 janvier 2026

**Lettre aux internes et étudiants en médecine, aux syndicats représentatifs des médecins libéraux**

Madame, Monsieur,

Je tiens à vous remercier pour l'esprit de responsabilité et de dialogue dont vous avez fait preuve dans le cadre des échanges engagés avec le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées au cours des derniers jours.

Ces rencontres ont permis d'ouvrir un dialogue constructif et d'identifier des pistes de travail partagées visant à bâtir, avec chacun d'entre vous, des solutions durables au service de notre système de santé et de l'accès aux soins pour nos concitoyens, dans le cadre du dialogue conventionnel ponctué de rendez-vous bimensuels à mon niveau.

Ces pistes de travail permettront d'améliorer l'exercice quotidien des médecins :

- Je porterai avec le Gouvernement dans le cadre du débat parlementaire, **un amendement de suppression de la mesure faisant évoluer la procédure de Mise Sous Objectifs (MSO)** du Projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales, actuellement examiné par le Parlement. En parallèle, **une mission d'accompagnement sera lancée pour réaliser un diagnostic sur cette procédure et identifier des voies d'amélioration**, notamment en termes de transparence.
- **Le dispositif « SOS IJ » sera généralisé d'ici juin 2026.** Après avoir été expérimenté dans deux départements, ce dispositif permettra aux médecins de solliciter l'Assurance maladie en cas de difficultés sur des prescriptions complexes d'arrêts de travail.
- Nous lancerons, avec le ministre du Travail et des Solidarités, des travaux pour renforcer les actions dédiées au maintien en emploi et à la **réinsertion professionnelle des personnes concernées par une longue période d'arrêt de travail ou par des arrêts répétitifs**. Ces travaux pourront être intégrées au Plan Santé au travail n°5 car il est nécessaire d'accompagner nos concitoyens vers le retour à l'emploi dès lors que leur état de santé le permet.
- **Les modalités de prise en compte de l'activité réalisée par les médecins en cumul emploi-retraite seront adaptées** afin de mieux prendre en compte les spécificités des professionnels exerçant en zone sous-dense.
- Adopté en LFSS 2023, sans pour autant être mise en place depuis, **je souhaite que le guichet unique d'aide et d'information à l'installation des médecins** soit rendu opérationnel sur l'ensemble du territoire d'ici fin 2026. Une mission sera lancée pour que ce guichet réponde aux attentes des futurs et actuels professionnels, en coordonnant les actions nombreuses des élus, collectivités, services de l'Etat et de l'Assurance maladie.

Afin de renforcer le dialogue conventionnel :

- **Les discussions conventionnelles concernant le protocole imagerie seront relancées**, avec l'objectif de substituer aux baisses de tarifs prévues à date des **mesures de meilleure pertinence des examens prescrits et réalisés**, à la condition de conserver le niveau d'économies sur le secteur fixé par la LFSS 2025. En parallèle, je propose de lancer une **mission d'expertise associant les représentants des radiologues sur la valorisation des forfaits techniques**.

- Après s'être engagée à ne pas utiliser la possibilité offerte par le Parlement, je proposerai en tant que ministre, une suppression des mesures permettant des baisses unilatérales de tarifs adoptées dans la LFSS 2026 (article 77 et 78), à travers le prochain vecteur législatif qui le permettra.
- Des travaux conventionnels sur l'OPTAM seront lancés à très court terme pour assouplir le droit à dépassement des médecins en réalisant peu. Une refonte de grande envergure de l'OPTAM pourra ensuite être travaillée, dans le cadre de travaux plus larges, sur les dépassements d'honoraires et la refonte de la nomenclature CCAM.

Par ailleurs :

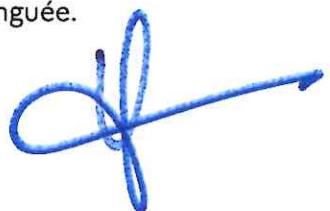
- La 4<sup>ème</sup> année d'internat de médecine générale doit être finalisée rapidement avec l'ensemble des acteurs. Plusieurs filets de sécurité seront confirmés à tous les professionnels, internes et étudiants en médecine impliqués, d'ici la fin du mois, afin d'assurer le déploiement effectif des 3 700 docteurs juniors en médecine générale à partir de novembre 2026.
- Enfin, des travaux seront lancés dès ce premier trimestre pour la mise en place progressive d'un observatoire de l'exercice de la médecine générale, notamment libérale. Cet observatoire permettra d'objectiver, avec les médecins, l'évolution de l'activité des médecins généralistes en fonction de leurs modes et de leurs lieux d'exercice, notamment concernant l'activité de médecin traitant, mais aussi de leur patientèle et de leurs activités ou exercices complémentaires.

Ces engagements que je prends avec le Gouvernement doivent permettre de créer les conditions d'une sortie de grève et la poursuite des travaux engagés.

Je reste attachée à la poursuite d'un dialogue, exigeant et respectueux, dans un esprit de co-construction.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Sincèrement,



Stéphanie RIST